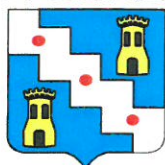


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 4 – Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Cédric JOLY, Caroline GIMENEZ.

Absent excusé : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Hervé MOISSONNIER pouvoir donné à Cédric JOLY, Paul CALVET pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Johann RONY pouvoir donné à Louis PASCUAL, Iléna PONS pouvoir donné à Chrystel ANTOINE.

Date de convocation : 23 avril 2026

OBJET : Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions 2026 suivantes :

↪ ADMR	1 000,00 €
↪ Les P'tits Loups de Chevinay	2 550,00 €
↪ A Tout Chœur	450,00 €
↪ Société Chasse	1500,00 €
↪ Biblio et patrimoine	450,00 €
↪ MJC de Saint-Pierre-la-Palud	6 000,00 €
↪ L'Araire	150,00 €

12 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement des subventions aux associations précitées.
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du BP 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Christian DERBOUL



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture